

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)

au Campus Notre-Dame-de-Foy

Juin 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) au Campus Notre-Dame-de-Foy s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1995-1996. Cette évaluation porte principalement sur l'ensemble des cours de la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992; mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Collège a transmis à la Commission, le 15 décembre 1997, un rapport d'autoévaluation du programme complétant un premier document adressé à la Commission le printemps précédent. Un comité de quatre membres présidé par un commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 11 et 12 février 1998².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs associés à la formation spécifique et à la formation générale, ainsi qu'avec des élèves³.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p.

2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M. Jean Mathieu, conseiller, Conseil des assurances de personnes; M. Pierre-Paul Poirier, coordonnateur, Département des techniques administratives, Cégep de La Pocatière; M. Maurice Lorent, conseiller pédagogique, Cégep Beauce-Appalaches. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, était le secrétaire du comité.

3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Principales caractéristiques du programme

Le Campus Notre-Dame-de-Foy accueillait environ mille élèves à l'enseignement ordinaire en 1995-1996. Il offrait cinq programmes conduisant au DEC dans le secteur préuniversitaire et sept programmes dans le secteur technique. Plus des deux tiers des élèves étaient inscrits dans le second secteur.

Le programme de DEC en *Techniques administratives* est offert par le Collège depuis 1985. Il regroupait 40 élèves en 95-96; son effectif a varié de manière significative au cours des dernières années, passant de 40 élèves, en 1990-1991, à 75, en 1993-1994, et diminuant par la suite. Les élèves proviennent de diverses régions du Québec.

Le programme a pour but de former un diplômé généraliste en administration; une seule option y est offerte : *Gestion*. Il est dispensé suivant la formule d'alternance travail-études (ATE) et comprend deux stages crédités d'une durée de dix semaines chacun.

L'équipe responsable des cours de la formation spécifique comptait dix enseignants en 1995-1996. Six de ces derniers étaient rattachés au Département de techniques administratives du Collège. Ces enseignants donnant des cours dans plusieurs autres programmes, l'effectif assigné au programme *Techniques administratives*, calculé en équivalence temps complet, correspondait à un peu plus de trois personnes.

Vu la faible taille de l'effectif étudiant, le Collège dit s'être questionné sur la viabilité du programme au cours des dernières années. Considérant qu'une fraction croissante de ses diplômés poursuit des études universitaires, le Collège a décidé de redéfinir les objectifs du programme, et de «conserver une formation technique branchée sur les besoins du marché du travail concomitante avec la préparation aux études universitaires». À compter de l'automne 1998, le programme devrait donc être dispensé suivant une toute nouvelle formule, dite de «collège universitaire». La formation serait offerte suivant une approche intégrée des études collégiales et du premier cycle universitaire. Elle aurait une durée totale de cinq ans plutôt que de six, grâce à un meilleur arrimage des cours de l'un et l'autre niveau; elle pourrait, dans les faits, être complétée en quatre ans grâce à la tenue de deux sessions de formation de dix-huit semaines par an. Après deux années au Campus Notre-Dame-de-Foy, les étudiants poursuivraient leurs études à l'UQAR – campus de Lévis. La direction du Collège souligne que les grandes orientations du programme actuel – formule ATE, option *Gestion* – seraient maintenues. Le diplôme d'études collégiales pourrait être obtenu durant la troisième année de formation. Cinquante nouvelles inscriptions sont prévues en première année du programme.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation a été réalisé en deux étapes. Un premier document avait été transmis à la Commission au printemps 1997. Le Collège fut invité à le revoir et y faire divers ajouts; il le retourna à la Commission, dans sa version finale, à l'automne 1997.

Conformément aux règles définies dans la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège, la réalisation de l'autoévaluation fut confiée à un *comité d'évaluation* et à un *comité de programme*. Le premier comité, responsable de la coordination du rapport, regroupait, outre le directeur des études et une conseillère pédagogique, la coordonnatrice ainsi qu'un enseignant de techniques administratives, de même qu'un diplômé du programme, un représentant du milieu des employeurs et des stages et un professeur d'université. Le comité de programme, chargé de la collecte et de la première analyse de l'information, était composé des deux mêmes représentants de la direction du Collège, ainsi que de sept enseignants, dont trois ayant le statut de coordonnateur, provenant du Département de techniques administratives et des disciplines contributives.

La formule employée par le Collège a le mérite de favoriser une participation relativement étendue des divers groupes intéressés, tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'établissement, ce qui, en principe, est susceptible d'enrichir les échanges et de mieux étayer les jugements posés. Le rapport d'autoévaluation a des qualités : il est bien rédigé, son ton est franc; mais, malheureusement, son contenu n'est pas assez approfondi à certains égards. Ainsi, des informations-clefs n'ont pas été colligées, ou l'ont été de manière insuffisante. L'analyse d'un certain nombre de questions – celles, par exemple, ayant fait l'objet d'un sondage auprès des finissants – aurait dû être plus développée et davantage appuyée sur la réflexion des enseignants responsables de la mise en oeuvre du programme. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de se doter de procédures et d'outils permettant de renforcer la qualité de sa démarche d'autoévaluation, de mieux étayer ses analyses, et, au besoin, de revoir les modalités de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à examiner si les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

La pertinence du programme pourrait être renforcée. Les besoins auxquels celui-ci veut répondre sont définis, à l'heure actuelle, d'une manière très générale. Ainsi, le programme vise à la fois à préparer les élèves au marché du travail et aux études universitaires. Il entend former des généralistes, ayant une vision globale des divers aspects de la gestion de l'entreprise, ainsi que l'esprit entrepreneurial. Le Collège souligne qu'il lui est difficile de cerner les besoins de manière plus fine, étant donné qu'il est en relation avec des milieux très diversifiés, à la grandeur du Québec, que ce soit pour le recrutement des élèves, la tenue des stages en entreprise, ou le placement des diplômés du programme.

Les données sur les débouchés et le placement des diplômés colligées dans le rapport d'auto-évaluation sont minimales, et n'aident donc pas beaucoup à étayer la réflexion sur les besoins. Pour les dix-huit finissants du programme en 1995-1996, le taux de placement est estimé à 100 % par le Collège; la moitié occupe un emploi relié à l'administration, l'autre moitié poursuit des études universitaires. Ces taux sont excellents, il va sans dire. Le Collège se fonde sur eux pour justifier les orientations du nouveau programme intégré, axées à la fois sur la préparation au marché du travail et aux études universitaires.

Les enseignants rencontrés lors de la visite ont une bonne connaissance du marché du travail. Celle-ci s'appuie, le cas échéant, sur leur propre expérience en entreprise et, d'autre part, sur l'information tirée de la supervision des stages des élèves, ou d'activités pédagogiques comme les «visites industrielles». La Commission, tout en reconnaissant la valeur de tous ces éléments, croit que le Collège aurait avantage à se donner des moyens plus systématiques et continus pour analyser les besoins de formation et l'évolution du marché du travail. Ces moyens pourraient prendre la forme,

entre autres, d'un comité collège-entreprise, de rencontres périodiques avec les représentants des milieux de stage, d'une relance régulière des diplômés en emploi depuis quelques années.

Le Collège a entrepris des travaux pour définir le profil du diplômé du programme. Il a convenu, après consultation des employeurs pour les fins de la présente autoévaluation, de renforcer la formation en langue seconde, par l'ajout de deux cours, et de diversifier les logiciels utilisés dans l'enseignement. Comme on le verra ci-après, en traitant du critère de la cohérence, beaucoup de travail est encore à faire pour en arriver à mieux définir les fils conducteurs du programme. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre ses travaux sur le profil du diplômé – les connaissances, les habiletés et les attitudes à développer à la lumière des besoins – et de valider ce profil auprès des employeurs, selon l'une ou l'autre des modalités déjà évoquées au paragraphe précédent. Cette démarche de spécification des objectifs du programme de DEC et des compétences visées à ce niveau paraît d'autant plus importante que le programme pourrait être dispensé selon le modèle d'une filière continue collège-premier cycle universitaire dès l'an prochain.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Les professeurs responsables de la formation spécifique ont tous participé à la démarche d'analyse visant à identifier la contribution – «acquisition», «approfondissement», «intégration» – de chacun des cours à l'atteinte des objectifs du programme. Ces derniers ont répondu au questionnaire administré à cette fin par l'un de leurs collègues. La conclusion du rapport est que les différents objectifs du programme «sont bien couverts» à l'intérieur des cours de la formation spécifique.

Si l'on fait exception des stages en entreprise, il est difficile de voir quels peuvent être les fils conducteurs du programme qui puissent aider à situer celui-ci en tant qu'ensemble bien intégré d'objectifs et d'activités de formation. Les orientations et le contenu du programme, fixés vers 1990, ont été reconduits année après année, sans faire réellement l'objet d'un questionnement ou d'une révision approfondie, si ce n'est pour les fins de la présente autoévaluation. Au cours de la période récente, la réflexion du Collège et de l'équipe d'enseignants a davantage porté sur la conception du nouveau programme dit de «collège universitaire», déjà décrit plus haut. De sorte que le Collège et les enseignants ont maintenant quelques difficultés à décrire la logique des choix posés,

ou à faire ressortir la cohérence d'ensemble du programme : qu'il s'agisse par exemple, de montrer les incidences du projet éducatif du Collège et de l'orientation «entrepreneuriale» du programme sur le contenu des cours; de définir les critères de choix des cours d'établissement ou de certains logiciels d'enseignement; d'expliquer certaines caractéristiques de la séquence des activités d'apprentissage.

Par ailleurs, il n'y existe pas encore de cours de formation générale propre; mais, en anglais, les élèves bénéficient de cours adaptés à leur niveau de compétence. Le rapport d'autoévaluation reconnaît que les liens entre les cours de la formation générale, ceux des disciplines contributives et ceux de la spécialisation ne sont guère développés. Bref, le programme, dans ses traits actuels, prend la forme d'une banque de cours juxtaposés les uns aux autres. Sa coordination tient principalement au fait qu'un petit nombre d'enseignants assurent la prestation d'une partie significative des activités de formation; mais on ne peut dire, pour autant, que ceux-ci aient une vision d'ensemble claire du programme.

La séquence des activités d'apprentissage est, elle aussi, définie de manière minimale, et essentiellement basée sur les préalables ministériels. Cette séquence pourra, éventuellement, être mieux établie si le Collège parvient à spécifier les fils conducteurs du programme et le rôle respectif des différents cours. Quelques-uns des cours sont plus ou moins bien situés dans la séquence. La Commission invite le Collège, comme il l'envisage, à placer le cours «*Comptabilité analytique de gestion*» avant le second stage.

Les informations colligées dans le rapport d'autoévaluation sur la charge de travail personnel des élèves sont plutôt minces. Le document mentionne qu'il existe, audit chapitre, «un déséquilibre volontaire» entre les diverses sessions du programme, compte tenu de la place et du temps devant être réservés aux deux stages en entreprise. Les élèves rencontrés par la Commission ont signalé que les exigences de travail, plutôt légères en première année du programme, devenaient beaucoup plus importantes par la suite. Selon eux, il est arrivé que la charge de travail varie de manière significative pour quelques cours; en outre, les exigences de travail n'auraient pas toujours été annoncées de façon très précise dans les plans de cours. Les professeurs interrogés par la Commission reconnaissent qu'ils ont rarement discuté du sujet considéré. Leurs décisions en la matière ont été prises de façon individuelle et basées sur des barèmes assez généraux. Les professeurs devraient, ensemble, faire l'analyse de la charge de travail personnel des élèves pour les différents cours du programme et, le cas échéant, voir à harmoniser les exigences audit chapitre en respectant les indications proposées pour le programme.

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de parfaire la cohérence du programme en précisant davantage ses orientations et ses fils conducteurs, en définissant mieux, par la suite, la séquence des activités d'apprentissage, et enfin, en faisant l'analyse, et l'harmonisation, au besoin, des exigences de travail personnel pour les élèves.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques employées par les professeurs rencontrés par la Commission présentent de l'intérêt. Celles-ci sont relativement diversifiées (simulations, résolution de problèmes, analyses de cas, travaux à l'ordinateur, etc.) et mettent suffisamment l'accent sur la pratique. Selon le Collège, les rétroactions régulières des milieux de stage aident les enseignants à valider leurs méthodes d'enseignement. La description de ces méthodes reste toutefois assez sommaire dans le rapport. Les informations colligées auprès des élèves finissants, présentées en annexe du document, portent à croire qu'une majorité d'entre eux en sont satisfaits. Ces données méritent cependant une analyse plus approfondie de la part du Collège. Ici encore, les choix ont été opérés de manière personnelle par chacun des enseignants. La Commission invite le Collège à s'assurer que les enseignants fassent un effort concerté de réflexion sur le choix des stratégies et des méthodes pédagogiques, lorsque le profil de sortie du programme aura été mieux établi.

La qualité des services de conseil et de soutien, et plus largement, de l'encadrement assuré aux élèves, représente l'un des éléments les plus valables du programme. La culture institutionnelle met beaucoup d'accent sur la présence du personnel enseignant au Collège, ainsi que sur le maintien de relations personnalisées entre ces derniers et les élèves. Le dépistage et le suivi des élèves en difficulté sont exercés d'une manière efficiente à l'échelle du Collège; la mise en commun de l'information et la coordination des initiatives pourraient toutefois être améliorées à l'intérieur du programme lui-même (par exemple, pour ce qui regarde le suivi du cheminement des différentes

cohortes). Un cours d'initiation aux techniques d'apprentissage a été conçu à l'intention des élèves à risque. Il est devenu obligatoire en 1996; treize personnes inscrites au programme l'ont suivi en deux ans. Le Centre d'aide en français, en activité depuis trois ans, demeure relativement peu fréquenté. La Commission invite le Collège, comme il l'envisage, ainsi que les enseignants du programme, à inciter les élèves à faire davantage appel, au besoin, aux ressources du centre d'aide.

La disponibilité des enseignants du programme est grande; ceux-ci assurent une présence auprès des élèves à de nombreux moments : par exemple, durant les activités parascolaires; la fin de semaine, ou au cours des mois d'été, pour répondre aux besoins des élèves en stages. Les finissants du programme en sont satisfaits.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières consacrées au programme.

Les enseignants dispensant les cours de la formation spécifique ont des qualifications élevées; la plupart de ceux qui sont actuellement en poste ont un diplôme de maîtrise ou de doctorat, et un certificat en pédagogie. Plusieurs de ceux-ci ont une expérience de l'entreprise et sont engagés dans des organismes socio-économiques locaux et régionaux. Pour la période visée par l'évaluation, six des neuf enseignants comptaient plus de vingt années d'expérience dans l'enseignement.

L'ancienneté, en premier lieu, ainsi que le domaine d'expertise et l'équité sont les trois critères utilisés pour la répartition des cours entre les enseignants du programme. La charge moyenne de travail de chacun est relativement lourde, pouvant inclure, selon le rapport, jusqu'à six préparations de cours par session d'enseignement. Le Collège signale toutefois qu'en de tels cas, la tâche pourra être éventuellement moins lourde la session d'après; ou encore, que cette tâche sera plus légère qu'il n'y paraît du fait que l'enseignant est parfois en contact avec de petits groupes. Quoiqu'il en soit, le Collège souhaite accueillir plus d'élèves dans le programme de façon à pouvoir diminuer le nombre moyen de préparations de cours par enseignant. La Commission l'invite à rechercher d'autres mesures pouvant permettre de diminuer l'impact de la faible taille de l'effectif enseignant sur la procédure de répartition des cours et la charge moyenne de travail.

Le Collège a des pratiques variées et intéressantes au chapitre de l'évaluation de l'enseignement et des enseignants. Ainsi, l'enseignement du personnel permanent fait l'objet d'une évaluation tous les trois ans, et à chaque fois qu'est offert un nouveau cours; les enseignants non permanents sont évalués à chaque année. La politique du Collège prévoit l'envoi aux élèves d'un questionnaire d'évaluation portant, notamment, sur le plan de cours, les méthodes pédagogiques, la charge de travail personnel, l'évaluation des apprentissages, la disponibilité de l'enseignant. Le suivi du personnel demeure léger lorsque l'évaluation est positive; mais, au besoin, des mesures correctives sont adoptées, de concert avec les enseignants concernés. Il faut signaler, par ailleurs, que des enseignants du programme ont dit procéder de façon régulière, de leur propre initiative, à l'évaluation de leur enseignement, ce, en sollicitant la rétroaction écrite des élèves à la fin de leur cours.

Durant les dernières années, les efforts des enseignants au chapitre du perfectionnement ont été suffisants, leurs activités portant sur la pédagogie, l'informatique, les mesures de Renouveau dans l'enseignement collégial. La Commission invite néanmoins le Collège à mettre sur pied des mesures de perfectionnement collectif à l'intention des enseignants du programme, notamment sur l'évaluation des apprentissages et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Les ressources matérielles mises à la disposition du programme sont d'une valeur inégale. La bibliothèque du Collège est de grande qualité et des efforts ont été accomplis dernièrement, par une enseignante du programme, pour y mettre à jour la collection de documents en administration. Les ressources disponibles en informatique offrent un intérêt variable. Ainsi, les professeurs du programme disposent personnellement d'équipements adéquats. Le Collège, d'un autre côté, compte un certain nombre de laboratoires dédiés de bonne qualité; mais on n'en retrouve pas en techniques administratives. Le laboratoire utilisé pour les cours du programme regroupe des micro-ordinateurs de type «486», celui servant pour les travaux personnels, des appareils de type «386»; de tels équipements ne favorisent pas l'utilisation des versions les plus récentes et les plus efficaces des logiciels d'enseignement. Mais, en outre, l'entretien des équipements de ces laboratoires soulève divers problèmes, aux dires des usagers. Enfin, certains logiciels utilisés dans le programme ont une pertinence discutable; le Collège en convient, envisageant «d'identifier les logiciels à enseigner et à utiliser en suivant davantage l'évolution du monde du travail, particulièrement en comptabilité». La Direction de l'établissement souligne d'autre part qu'elle travaille présentement à implanter un nouveau laboratoire d'informatique équipé des meilleures installations existantes (par exemple, «pentium», «multimédia»). Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'améliorer la qualité des équipements informatiques, de leur entretien, de même que celle des logiciels informatiques en usage dans le programme.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Les mesures institutionnelles de recrutement des élèves sont variées et pertinentes (formules telles «étudiant d'un jour», «journée porte ouverte», etc.); le personnel de l'établissement visite chaque année une centaine d'écoles secondaires aux fins du recrutement. Les candidats à l'admission sont acceptés s'ils répondent aux conditions fixées par le Ministère. Le Collège dispose d'un système généreux de bourses d'études, et en attribue, chaque année, une centaine d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 \$.

Le Département de techniques administratives ne dispose pas de règles formelles pour baliser l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Les échanges poursuivis lors de la visite font croire que, nonobstant l'expérience et la bonne volonté dont font preuve les enseignants du programme, de telles règles sont nécessaires, notamment pour mieux assurer l'équivalence et la congruence des modes et instruments d'évaluation des apprentissages et favoriser une meilleure gestion des plans de cours. Les élèves ont ainsi évoqué l'existence de quelques cas problèmes en ce qui regarde l'équivalence des standards ou l'équité des barèmes d'évaluation d'un cours à l'autre.

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'appliquer rigoureusement sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de s'assurer de la conformité d'application de la politique par le Département.

Pour deux cours – *Comptabilité II, Marketing* – les plans d'études, les instruments d'évaluation et les corrigés ont été examinés par la Commission. Pour le premier cours, tout a été jugé très

satisfaisant en ce qui regarde l'adéquation des contenus, la congruence des instruments, la qualité des standards. Pour le second cours – Marketing –, le jugement est «satisfaisant» mais la documentation examinée a été estimée un peu sommaire en ce qui regarde la description des objectifs, de la matière, des modes, moment et portée de l'évaluation.

Les taux de réussite des cours, durant la période visée par l'évaluation, sont inégaux. En français et en philosophie, par exemple, ils diminuent de façon significative d'une année à l'autre, jusqu'à 60 %, voire 44 %, pour des cours de la cohorte de 1993; des taux très bas sont également observés, durant deux années, pour divers cours de mathématiques. Dans les cours de la concentration, les taux sont parfois très forts – par exemple, en comptabilité, ils sont supérieurs à 90 % cinq fois sur six, sur trois ans; mais ils peuvent aussi varier énormément d'une année à l'autre – comme en marketing, où le taux passe de 84 %, pour la cohorte de 1992, à 41 %, pour la cohorte de 1993. Le Collège explique la diminution des taux de réussite par la moyenne plus faible à l'entrée des élèves des cohortes de 1992 et 1993. La Commission encourage le Collège à continuer de suivre attentivement l'évolution des taux de réussite pour les cours du programme. Elle lui *suggère* d'analyser les cas où des taux très bas, ou très élevés, sont observés, pour vérifier si les standards et les modes et instruments d'évaluation utilisés ne pourraient être en cause.

Le taux de diplomation des élèves atteint 38 % et 39 % dans la durée prévue, pour les cohortes de 91 et 92, soit le double de la moyenne observée pour le réseau collégial.

Les finissants interrogés par le Collège considèrent, en grande majorité, avoir atteint les différents objectifs du programme. Selon le Collège, les deux stages en entreprise intégrés au programme, d'une durée de dix semaines chacun, permettent aux élèves d'approfondir les compétences et les connaissances déjà acquises dans les cours. Après examen de la documentation relative aux buts, à l'organisation et au déroulement du stage, la Commission conclut que le Collège devrait s'efforcer d'en améliorer différents aspects et, en particulier : modifier les activités d'évaluation afin de maintenir la responsabilité première de l'évaluation entre ses mains; préciser les critères de sélection des lieux de stage; distinguer les activités d'apprentissage propres au premier et au deuxième stage; s'assurer que l'atteinte des objectifs des cours «travail administratif», «projets de fin d'études I et II», intégrés au stage, soit validée; prévoir des mécanismes de rétroaction auprès de l'élève en cours de stage (rapport d'étape, évaluation formative ou autre); enfin, inclure les grilles d'évaluation des différentes activités prévues dans le guide du stagiaire. Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de revoir les orientations et l'organisation des stages en entreprise selon les modalités définies ci-haut.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Un comité de programme, groupant les enseignants de techniques administratives et des disciplines contributives a été institué lors de l'autoévaluation. Il s'occupera du suivi du rapport. Le Collège entend élargir la composition de ce comité pour y intégrer des représentants des disciplines de la formation générale. Mais, pour le reste, la gestion du programme a toujours été assurée par le Département de techniques administratives, les enseignants des autres disciplines n'y assumant aucun rôle. Des échanges ont lieu occasionnellement entre les personnes des divers milieux concernés, dont il est difficile toutefois d'apprécier les retombées. Au sein même du Département de techniques administratives, la concertation entre les enseignants demeure très modeste; comme on a déjà eu l'occasion de le noter, il reste beaucoup à faire pour que l'approche programme prenne corps dans la gestion. Donc,

la Commission recommande au Collège de veiller à renforcer la concertation entre les enseignants associés au programme pour faciliter la mise en oeuvre de l'approche programme.

Les mesures déjà appliquées par le Collège pour informer les étudiants sur les objectifs et les contenus du programme sont valables. La Commission *suggère* néanmoins au Collège de les bonifier, compte tenu de la faible connaissance que semblent en avoir plusieurs élèves, notamment, en ce qui regarde la séquence des activités d'apprentissage.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission conclut que le programme de DEC en *Techniques administratives* dispensé par le Campus Notre-Dame-de-Foy présente des difficultés. Le programme comporte des points forts : les qualifications, l'expérience et la disponibilité du corps professoral; les services d'aide ainsi que les mesures d'accueil et d'encadrement des élèves; les pratiques d'évaluation de l'enseignement; le taux de diplomation.

La Commission a constaté cependant que, sur divers points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle a formulé des recommandations dans le but de mieux définir les orientations et les fils conducteurs du programme ainsi que la séquence des activités d'apprentissage et la charge de travail des élèves; d'améliorer la qualité des équipements informatiques et leur entretien, ainsi que celle des logiciels informatiques; de favoriser une meilleure application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages par le Département; de revoir les orientations et les modalités d'organisation des stages; enfin, de renforcer la concertation entre les enseignants associés à la gestion du programme. Le renforcement de la cohérence du programme, et de la concertation entre les enseignants, apparaît essentiel dans le contexte de sa restructuration.

La Commission a formulé également des suggestions concernant : l'utilisation de moyens permettant de mieux analyser les besoins de formation et l'évolution du marché du travail; la poursuite du travail amorcé par le Collège pour définir le profil de sortie du programme; l'analyse des taux de réussite dans certains cours; le renforcement des mesures d'information des élèves sur le programme.

Parmi les problèmes relevés, certains ne sont pas étrangers au contexte particulier du Collège et aux efforts qu'il met à développer un programme d'un genre nouveau. Il n'en reste pas moins que le succès de l'expérience qu'il veut tenter tiendra beaucoup à la solution rapide des problèmes relatifs à la cohérence du programme et à la concertation entre les enseignants.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège accueille positivement les recommandations de la Commission et fait état des actions qu'il a déjà entreprises, ou entreprendra, pour donner suite à l'évaluation du programme. Ainsi, il a déjà revu sa procédure d'autoévaluation des programmes. Par ailleurs, parmi les actions envisagées, il mentionne que : a) il poursuivra le travail amorcé sur le profil de sortie, le validera auprès des employeurs, et mettra sur pied un comité programme-entreprise ; b) il implantera un cours de formation générale propre en anglais; c) il fera une planification détaillée de la charge de travail personnel des élèves; d) il organisera des activités de perfectionnement sur les NTIC et sur l'évaluation des apprentissages; e) il modifiera les équipements informatiques et les logiciels et améliorera leur entretien grâce à une entente de service avec un autre Collège; f) il verra à ce que soient définies les règles départementales d'application de la PIEA et vérifiera la conformité d'application de celles-ci; g) il procédera, le cas échéant, à l'analyse des taux de réussite en relation avec les modes et instruments d'évaluation utilisés; h) il reverra en son entier le contenu du cahier de stage et assurera une continuité entre les deux stages du programme.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président